

## Déjeuner du Cercle Europe et économie sociale

avec

Madame Marie-Christine Vergiat

*Députée européenne*

*28 juin 2012*

*Le Cercle Europe et économie sociale a eu le plaisir d'accueillir, lors de son dernier déjeuner, Madame Marie-Christine Vergiat, députée européenne depuis 2009, du groupe de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL). Grâce à une vaste expérience dans le domaine de l'économie sociale Madame Vergiat continue, en tant que députée européenne et Vice-Présidente de l'Intergroupe de l'économie sociale, à apporter sa contribution aux travaux menés par le Parlement européen en la matière et, à ce titre,*



*Les acteurs de l'économie sociale doivent être davantage présents au Parlement européen.*

**Marie-Christine Vergiat**  
**Députée européenne GUE/NGL**

*exprime son intérêt à travailler davantage avec les acteurs de l'économie sociale.*

Membre de la commission de la "Culture et éducation", Madame Vergiat a souligné que, sans être directement responsable des grands dossiers de l'économie sociale, elle y participe activement en amendant des propositions pertinentes pour le secteur et traitées, le plus souvent, dans la commission Emploi et affaires sociales.

Outre ces textes Madame Vergiat a évoqué, dans le cadre d'une courte rétrospective, le rapport Toia sur l'économie sociale, la déclaration écrite de 2010 sur les statuts de l'économie sociale, le rapport Berlinguer sur un statut européen pour les mutuelles.

En ce qui concerne la sensible **question des statuts pour l'économie sociale**, Madame Vergiat a noté que L'Europe reconnaît les sociétés de capital mais pas les sociétés de personnes. Si les mutuelles souhaitaient se regrouper, elles devraient le faire sous forme de société anonyme européenne ce qui va à l'encontre de leurs formes d'entreprendre.

Si certains progrès peuvent être notés dans le domaine des mutuelles, avec notamment les études lancées successivement par le Parlement et la Commission, au plan des associations, les efforts visant à la reconnaissance de leur statut au niveau européen n'ont pas connu les développements attendus. La Commission leur a opposé des motifs divers pour leur refuser tout début de discussion sur ce sujet. Adversaire du Traité constitutionnel et donc du Traité de Lisbonne, **Madame Vergiat a exprimé en revanche son intention d'utiliser tous les outils qui lui permettent de faire avancer ce dossier.** Or, en ce domaine, le Traité ouvre de nouvelles possibilités (Article 14 TFU, Protocole 26 sur les SIG).

En conclusion sur la question des statuts, **l'UE doit créer un cadre juridique sûr pour toutes les entreprises afin de leur permettre de se développer pleinement au niveau européen et non plus seulement dans des cadres strictement nationaux.**

En ce qui concerne le dossier sur **l'entreprenariat social** sur lequel M Heinz Becker (PPE, Autriche) est rapporteur, Madame Vergiat a rédigé **plus de vingt amendements intégrés au texte par ses collègues responsables du dossier**. Elle avait collaboré sur ce sujet avec Patrizia Toia et Mariya Nedelcheva.

Les amendements portent notamment sur les questions suivantes:

- des précisions sont apportées quant aux chiffres liés à l'ES : 10% de l'ensemble des entreprises européennes, soit deux millions d'entreprises, de l'emploi pour plus de 11 millions de personnes, soit 6% de l'ensemble de la main-d'œuvre de l'UE;
- **la diversité de l'économie sociale** d'un pays à l'autre n'empêche pas l'Union d'adopter des cadres juridiques européens qui protègent **les spécificités des entreprises sociales** ;
- la dimension de développement durable, intrinsèque à l'économie sociale devra être davantage prise en compte ;
- plusieurs amendements reviennent sur les spécificités et plus values de l'économie sociale en termes de missions d'intérêt général, de réponses aux besoins sociaux, de capacité à fournir des emplois stables, d'intégration de personnes défavorisées ;
- autres amendements à noter sont ceux qui précisent et mettent l'accent sur la finalité sociale des entreprises sociales et donc, la non recherche du profit et la manière dont les bénéfices sont redistribués pour servir l'objet social.

Les échanges se sont clôturés avec les rapports de force et les coalitions au Parlement européen qui ne restent surtout pas figés sur les sujets relatifs à l'économie sociale. C'est pourquoi, il est très important que les acteurs de l'économie sociale structurent leur travail avec les Institutions européennes et, en particulier avec le Parlement européen pour communiquer une position cohérente et une expertise indispensable pour faire avancer les dossiers.